

# Économie & Politique

## Le gouvernement veut une haute administration moins politisée

### LE RÉSUMÉ

Le gouvernement veut introduire davantage de **neutralité dans le processus de sélection** des candidats aux fonctions managériales dans les administrations.

Il compte également revoir la **procédure d'évaluation** des managers.

Un service d'audit spécifique chargé **d'enquêter sur des cas de fraude** devrait aussi voir le jour.



Steven Vandeput et Sophie Wilmès l'affirment: «Il n'y a pas de problème systémique de corruption en Belgique.» © SASKIA VANDERSTICHELE

### JEAN-PAUL BOMBAERTS

Ce vendredi 9 décembre a été décrété journée internationale de lutte contre la corruption. Un fléau largement répandu dans certains pays mais qu'on aurait tort de sous-estimer dans un pays comme la Belgique. En témoigne la récente affaire René Tonneaux, du nom de cet ancien comptable de l'Office wallon des déchets (OWD) qui avait pu, à l'insu de sa hiérarchie, détourner 2 millions d'euros vers ses comptes personnels.

Au sein du gouvernement fédéral, les ministres Steven Vandeput (N-VA, Fonction publique) et Sophie Wilmès (MR, Budget) sont en charge des questions déontologiques et éthiques. «Il n'y a pas de problème systémique de corruption en Belgique», assurent-ils. La Belgique figure en 15<sup>e</sup> place du classement des pays les plus transparents, d'après le rapport 2015 de Transparency International. Mais mieux vaut toujours prévenir que guérir. C'est pourquoi un certain nombre de mesures ont été prises ou sont en voie de l'être.

► **Nominations politiques.** En dépit de différentes réformes (Copernic, etc.), la fonction publique en Belgique reste largement politisée. Steven Vandeput n'y est pourtant pas favorable: «Il y a toujours une culture de nominations politiques. Ce n'est pas une bonne chose. D'autant que le

statut du fonctionnaire est conçu pour garantir son indépendance.»

C'est pourquoi Vandeput et Wilmès entendent renforcer la neutralité dans la fonction publique. À cet effet, ils ont commandé une étude sur la question auprès du professeur Annie Hondelghem (KULeuven). La conclusion est qu'il faut davantage de neutralité dans le processus de sélection des candidats. «Nous allons prochainement soumettre au gouvernement des propositions d'amélioration. On veillera à conserver une distinction entre le conseil d'administration, où des équilibres politiques peuvent être observés, et le manager de telle ou telle administration, qui devrait être neutre.» La proposition, qui devrait être finalisée pour janvier prochain, portera aussi sur l'évaluation des managers, avec comme référence les conventions de gestion en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. «Aujourd'hui, on se limite à vérifier si la personne fonctionne correctement ou pas. Dorénavant, on va pouvoir procéder à de véritables évaluations par rapport à des objectifs fixés.»

Sophie Wilmès tient néanmoins à rassurer: «Il ne faudrait pas tomber dans l'excès inverse où toute personne qui a un jour exprimé – en public ou sur Facebook par exemple – une opinion politique ne puisse plus accéder à des postes décisionnels. Nous travaillons avec des gens, pas avec des robots.»

► **Audit interne.** C'est assurément un point délicat. La loi du 22 mai

«Aujourd'hui, nous avons un seul service d'audit interne pour l'administration fédérale.»

SOPHIE WILMÈS  
MINISTRE DU BUDGET

2003 impose au fédéral de se doter d'un audit interne indépendant. Cette obligation s'est matérialisée par le biais de trois arrêtés, pris le 17 août 2007, qui prévoient un comité d'audit commun pour l'administration fédérale. Mais il a fallu huit années de plus, le 4 mai 2016, pour assister à la création officielle d'un service chargé des activités d'audit interne au sein de l'administration fédérale. Une lenteur que déplore la Cour des comptes dans son dernier Cahier d'Observations, publié le 29 novembre dernier. D'autant qu'au 30 septembre 2016, l'appel à candidatures pour désigner le responsable de ce service n'était toujours pas lancé. En attendant, c'est un chef ad interim qui dirige le service depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

«Tout peut toujours être amélioré, mais au moins maintenant, on avance», répond Sophie Wilmès. «Auparavant, chaque SPF avait son propre service d'audit où les auditeurs étaient placés sous la hiérarchie des personnes qu'ils étaient chargés de contrôler, ce qui n'était pas très sain. Aujourd'hui, on a un seul service d'audit interne à l'administration fédérale.» Actuellement, 13 personnes travaillent dans ce service. Ils devraient être 20 d'ici la fin de l'année et 50 dans un an. La prochaine étape, promettent les deux ministres, sera la création d'un service chargé d'enquêter sur des cas de fraude concrets («forensic audit»).

► **Ombudsman.** Le médiateur fédéral recueille les plaintes formulées par les citoyens à l'encontre de l'administration. En 2015, 29 signalements pour des faits de corruption ont été recueillis par l'Ombudsman, dont 25 côté flamand et 4 seulement côté francophone. Parmi ces signalements, deux seulement ont été examinés (les autres étant classés sans suite), dont l'affaire du Selor, du nom de l'organisme qui opère les recrutements pour la fonction publique. Le directeur du Selor était soupçonné d'avoir favorisé la carrière de sa fille. «Un cas certes isolé mais néanmoins une menace vitale pour le Selor», prévient Steven Vandeput.

► **Lanceurs d'alerte et personnes de confiance.** La loi du 15 septembre 2013, qui encadre la dénonciation en interne d'atteintes à l'intégrité, offre une protection aux lanceurs d'alerte.

Le gouvernement vient en outre d'installer, voici tout juste un an, un réseau de 77 personnes de confiance qui, dans chaque département, recueillent les plaintes et confidences des fonctionnaires avant d'aller directement chez l'Ombudsman. «C'est une personne de proximité qui offre un confort supplémentaire», explique Sophie Wilmès, dont les services ont assuré la formation de ces personnes de confiance.

## Francis Delpérée, président malgré tout

Têtu, le cdH. Le parti de Benoît Lutgen n'en a pas démordu. Malgré les réticences soulevées par son choix, c'est bien Francis Delpérée qui présidera la commission d'enquête Kazakhgate.

### BENOÎT MATHIEU

C'est inévitable. Quand deux parties se livrent à une séance de jeu de taureau, tu me tiens par la barbichette, il y en a toujours une qui finit par craquer et abandonner. C'est ce qui s'est passé ce jeudi. Devant la détermination opiniâtre du cdH et de son Bastognard de président, la majorité suédoise a baissé le pavillon.

D'accord: le député cdH et par ailleurs constitutionnaliste Francis Delpérée pourra présider la commission d'enquête Kazakhgate, du nom de cette affaire qui saccage la fin de carrière politique de l'ex-président du Sénat Armand De Decker (MR) et mêle confusion des genres, conflit d'intérêts, un trio kazakh et un brin louche d'affaires, l'élargissement par la Belgique de la transaction pénale, l'Élysée et une

«Je n'ai pas compris l'opposition à ma personne.»

FRANCIS DELPÉRÉE  
DÉPUTÉ FÉDÉRAL CDH

sombre affaire d'hélicoptères.

Après avoir bataillé, l'opposition fédérale a obtenu la tenue d'une commission d'enquête parlementaire. Sauf que depuis une semaine, cela patinait. La présidence de la commission revenait au cdH, qui a présenté son «vieux sage» Francis Delpérée. L'Open Vld a été le premier à tiquer: Delpérée n'a-t-il pas été décoré par l'Ordre de Malte, dont le nom apparaît dans ce dossier aux tiroirs multiples? Et ne figure-t-il pas parmi les sénateurs signataires, en 2011, de la loi recommandant la première loi, mal fichue, élargissant la transaction pénale? Bref, ce président-là n'est pas «audessus de la mêlée», estimait jeudi dernier Vincent Van Quickenborne.

Rapidement, MR et N-VA ont entamé le même air: le choix de Francis Delpérée est contestable. Au cdH de se choisir un autre champion. Sauf que vous connaissez le cdH. Il ne sait pas forcément toujours ce qu'il veut, mais quand il le sait, il le sait farouchement. C'était Francis Delpérée ou rien; ce sera Francis Delpérée. Une semaine de perdue pour ça.

Allez, le bureau de la commission se réunit mercredi prochain, afin de causer méthodologie.

### MONARCHIE

## Charles Michel rappellera le prince Laurent à l'ordre

Le Premier ministre Charles Michel aura un entretien avec le prince Laurent après les déclarations polémiques de ce dernier. Selon lui, il s'agit de propos «inadéquats». «En tant que membre de la famille royale, il doit faire preuve de réserve dans ses déclarations publiques», a déclaré Michel à la Chambre. Le Premier ministre rappellera au frère cadet du Roi, bénéficiaire d'une dotation de l'État, les règles qu'il doit observer. Le prince avait, devant une caméra, exprimé des critiques véhémentes contre les politiques et sa famille.

### 3,8% DES EMPLOYÉS BELGES ONT UN BAS SALAIRE



3,8% des travailleurs belges ont un bas salaire, c'est-à-dire qu'ils gagnent moins de 11,6 euros par heure (seuil qui correspond aux deux tiers du salaire horaire national brut médian). La Belgique est le pays de la zone euro où cette proportion est la plus faible.

### NUCLÉAIRE

## Le débat sur la taxe nucléaire postposé à la Chambre

La majorité a réussi à faire prendre en compte le projet de loi sur la taxe nucléaire (baptisée en langage juridique contribution de répartition), jeudi, en séance plénière. Mais l'opposition a déposé une série d'amendements, soutenus par plus de 50 députés, qui doivent être envoyés au Conseil d'État, dont l'avis est attendu dans les cinq jours ouvrables. Ce qui reporte le débat d'une ou plus vraisemblablement deux semaines. Ce projet de loi est le dernier volet de l'accord conclu avec Electrabel sur la prolongation de Doel 1 et 2.

### FRANCKEN S'EN PREND À LA JUSTICE

België kan niet alle asielzoekers van de wereld opvangen.

Rechters moeten de wet strikt toepassen. En NIET onze grenzen openzetten.

GEEN dwangsommen en GEEN wereldvreemde rechters. GEEN Belgische papieren voor elke asielzoeker in de wereld.

#IkSteunTheo f Deel dit t Retweet dit

Le secrétaire d'État à l'Asile, Theo Francken, a maintenu son refus d'accorder un visa humanitaire à une famille syrienne malgré un arrêt de la cour d'appel de Bruxelles assorti d'une astreinte. L'opposition était médusée devant ce refus d'appliquer une décision judiciaire. Mais la N-VA a lancé une campagne de soutien à Francken (voir ci-dessus), en n'hésitant pas à s'en prendre aux juges... © doc